



V E R S A I L L E S

Séance du 14 novembre 2019

Tarifs municipaux

applicables

**pour les années scolaires 2019-2020
et 2020-2021**

pour l'année civile 2020

Tarifs applicables pour l'année civile 2020 et années scolaires 2019-2020 et 2020-2021

Définition de l'utilisateur versaillais	page 1
--	--------

Accueil de jeunes enfants

Accueil en crèches et multi-accueil	page 2
Accueil en crèche familiale	page 2

Accueils périscolaires et restauration

Accueil pré-scolaire	page 2
Accueils post-scolaire et post-scolaire prolongé	page 2
Etudes surveillées	page 2
Accueil périscolaire du mercredi sans repas	page 2
Restauration scolaire	page 2
Restauration spécifique dans les établissements scolaires (PAI, groupe, enseignants)	page 3
Accueil de loisirs journée et demi-journée	page 2
Mini-camps des centres de loisirs	page 2

Portage de repas à domicile	page 3
------------------------------------	--------

Activités jeunes, adultes, seniors *

Ateliers (adultes et enfants)	page 2
Sorties, projets ou stages	page 2
Séjours	page 2
Vacances familiales	page 4
Spectacles ou animations dans les maisons de quartiers	page 4
Programmation de loisirs dans le cadre des accueils jeunes (11-17ans)	page 4
Repas familiaux et seniors	page 4
Activités seniors	page 4
Jardins familiaux	page 4
Frais d'inscription et de dossiers	page 4

* soumis à inscription en maison de quartiers

Activités sportives et culturelles

Centre d'Initiation Sportive (C.I.S.)	page 2
Sports Vacances et Activ'ados sports	page 2
Bibliothèques	page 5
Université Inter Ages	page 6
Ecole des Beaux Arts	page 7
Archives	page 8
Musée - Salon de thé	page 9

Développement associatif

Forum des associations	page 11
Adhésion aux services de la Maison des associations	page 11
Photocopies pour associations adhérentes	page 11
Mise sous pli automatique pour associations adhérentes	page 11

Photocopies de documents par des tiers dans les services	page 12
---	---------

Encarts dans les supports de communication municipale

Magazines	page 13
Guides édités par la ville	page 13

Occupation du domaine public pour des manifestations, tournages, photos

Occupation de la place Saint Louis	page 15
Tournage de films	page 15

Occupation temporaire de salles ou équipements

Salles de réunion, atelier, formation	page 16
Espaces d'exposition et de réception	page 16
Auditoriums	page 16
Salles multi-activités	page 16
Equipements sportifs	page 17

Stationnement

Stationnement de surface et abonnements	page 18
Stationnement des taxis	page 19

Occupations du domaine public par des activités commerciales

Terrasses (ouvertes, fermées, saisonnières)	page 20
Etalages et chevalets	page 20
Commerçants permanents : manèges, marchands ambulants	page 20
Commerçants temporaires : commerçants ponctuels ou démonstrateurs, patinoire, fête foraine, animations de Guignol	page 20
Distributeurs automatiques de carburants liquides	page 20
Piste d'accès aux stations service	page 20
Droits de places - marchés	page 21

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Occupation du domaine public en vue de travaux	page 22
Occupation permanente de la voirie publique, sol ou sous-sol, verticale ou horizontale (coffres...)	page 22
Déménagement	page 23
Occupations diverses de différentes voiries	page 23
Droits de reproduction du PLU	page 23

Concessions, taxes funéraires et état-civil

Concessions, cimetières et taxes funéraires	page 24
Reconstitution de livret d'état-civil	page 24

Location de matériel et nettoyage

Location de matériel	page 25
Enlèvement de graffitis	page 25
Collecte de dépôt sauvage	page 25

Interventions de personnel municipal

Interventions services techniques (nettoyage, réparations...)	page 26
Mise à disposition de matériel audiovisuel dans les salles municipales	page 26
Gardiennage de locaux municipaux dans le cadre de mise à disposition	page 26
Sécurisation de manifestations	page 26

Restauration du personnel municipal

page 3

Taxe de séjour

page 27

Usager Versaillais

L'usager Versaillais prouve sa qualité en produisant :

- soit un avis d'imposition sur le revenu,
- soit un avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation ou de la taxe sur le foncier bâti (documents établis en nom propre),

Nota : les nouveaux arrivants, à défaut des justificatifs précédents, présenteront tout document permettant de justifier du domicile, établi en nom propre à l'adresse de résidence (quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF / GDF, de téléphone, d'eau, bulletins de salaires, certificat de scolarité...). Ces documents devront dater de moins de 6 mois.

Les personnes majeures résidant à Versailles en internat, en logement universitaire ou en foyer, ainsi que les militaires logés sont considérées comme Versaillais, ainsi que les enfants scolarisés en classe ULIS (Unité locale d'intégration scolaire) ou sur décision expresse de l'Education nationale. Les mineurs hébergés en foyer d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance bénéficient des tarifs plancher.

Les personnes hébergées à Versailles devront présenter au moins deux documents justificatifs établis en nom propre à l'adresse où elles déclarent être logées, ainsi qu'un certificat d'hébergement délivré par l'hébergeant.

MODE DE CALCUL DES TARIFS DES ACTIVITES AU TAUX D'EFFORT (hors activités de Petite enfance*)

Les tarifs des activités proposés aux familles par la Direction de l'Education, la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse et la Direction des Sports, sont calculés selon le système d'un « taux d'effort ».

Le taux d'effort correspond à un coefficient appliqué à une base de ressources annuelles intégrant les prestations sociales perçues par la famille et communiquée par la CAF, et qui tient compte de la composition du foyer (nombre d'enfants à charge au titre des prestations sociales).

Les prestations rendues aux familles seront ainsi tarifées de manière personnalisée en proportion des ressources de chaque foyer.

Pour les activités concernant les enfants et les adolescents, le taux d'effort variera en fonction du nombre d'enfants à charge au titre des prestations familiales.

Exemple : pour une famille ayant des ressources annuelles de 62 880 € et 3 enfants

En restauration élémentaire, le tarif pour un enfant est de :

Taux d'effort en % des ressources annuelles									Tarifs		
Composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales)									Plancher	Plafond	Non Versaillais
1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 enfants	9 enfants et plus			
0,01210%	0,01008%	0,00756%	0,00605%	0,00550%	0,00504%	0,00465%	0,00432%	0,00403%	2,80 €	6,35 €	7,62 €

Taux d'effort pour une famille de 3 enfants = 0,00756% des ressources annuelles ; soit 0,00756% x 62 880 € = 4,75 €

Ce tarif est bien compris entre le plancher (2,80 €) et le plafond (6,35 €), donc il s'applique.

S'il avait été inférieur, le plancher l'aurait remplacé ; s'il avait été supérieur, le plafond se serait substitué à lui.

Justificatifs des ressources :

> Les **ressources annuelles** prises en compte pour application d'un taux d'effort seront reconstituées par les services **à partir des éléments communiqués par la CAF** pour chaque famille allocataire et mentionné dans le dossier CAF de la famille (quotient familial calculé par la CAF, nombre d'enfants à charge au titre des prestations sociales). Cette reconstitution se fera selon le mode de calcul suivant : Quotient familial x 12 x nombre de parts.

Exemple : pour une famille ayant un QF CAF de 1 310 € et 3 enfants à charge au titre des prestations familiales

Nombre de parts CAF : 4 parts (deux parents = 2 parts + premier enfant = 0,5 part + 2ème enfant = 0,5 part + 3ème enfant = 1 part)

Les ressources prises en compte seront de : 1 310 € x 12 mois x 4 parts = 62 880 €

> **Sur autorisation des familles**, les services municipaux prendront connaissance du quotient familial CAF de chaque famille allocataire via l'utilisation du service Cdap (service de consultation des dossiers allocataires CAF dont l'accès est strictement réservé aux professionnels habilités).

> **Pour les familles qui ne seraient pas allocataires CAF**, l'avis d'imposition N-1 sur revenus N-2 sera demandé. Les ressources prises en compte pour application du taux d'effort seront celles prises en compte par la CNAF en fonction du statut des familles (salariés, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, ...).

Nota : les familles qui n'autoriseront pas les services municipaux à vérifier leur statut d'allocataire soit en leur permettant d'accéder à leur dossier allocataire CAF sur Cdap, soit en présentant leur attestation CAF, ou qui ne transmettront ni avis d'imposition, ni fiche de salaire permettant d'établir leur niveau de ressources se verront appliquer le tarif plafond.

FAMILLE NOMBREUSE

Le système CAF intègre une réduction pour le troisième enfant (une demi-part supplémentaire générant un abattement de 12,5%). La ville de Versailles accentue cet effort en intégrant également une demi-part supplémentaire pour le quatrième enfant (ce qui porte l'abattement à 20% pour une famille de 4 enfants, et se poursuit pour toutes les familles de plus de 4 enfants). Elle s'applique sur l'ensemble des tarifs afférents aux activités offertes par la Ville pour l'accueil d'enfants et d'adolescents, et tarifées au taux d'effort.

ENFANT HANDICAPE

Le système CAF prévoit l'application du tarif immédiatement inférieur pour tout enfant handicapé à charge (exemple : tarif 3 enfants si la famille comprend 2 enfants dont un porteur de handicap).

USAGERS NON-VERSAILLAIS

Pour les usagers non Versaillais et pour chaque activité tarifée au taux d'effort, il est prévu l'application d'une surcote sur le tarif plafond de l'activité. Par exemple, une famille non versaillaise souhaitant inscrire un enfant à l'accueil préscolaire se verra appliquer le tarif suivant : 3,25€ (tarif plafond) + (3,25€ x 20%) = 3,90€

* Les activités de Petite enfance sont tarifées en conformité avec la dernière circulaire CAF relative à la Prestation de service unique et au barème des participations familiales.

GRILLE DES TAUX D'EFFORT & DES TARIFS DES PRESTATIONS

PRESTATIONS Années scolaires 2019-2020 et 2020-2021	Unité	Evolution 2020 par rapport à 2019	Taux d'effort en % des ressources annuelles										Tarifs		
			Composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales)										Plancher	Plafond	Non Versillais
			sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 enfants	9 enfants et plus			
Accueil périscolaire *	par heure	inchangé		0,00611%	0,00509%	0,00382%	0,00306%	0,00278%	0,00255%	0,00235%	0,00218%	0,00204%	1,35 €	3,30 €	3,95 €
Etudes surveillées	par heure	inchangé		0,00699%	0,00583%	0,00437%	0,00350%	0,00318%	0,00291%	0,00269%	0,00250%	0,00233%	2,55 €	4,25 €	5,10 €
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	par jour	inchangé		0,05220%	0,04350%	0,03263%	0,02610%	0,02373%	0,02175%	0,02008%	0,01864%	0,01740%	6,10 €	31,30 €	37,56 €
Accueil de loisirs demi-journée 7h30-13h30 **	par jour	inchangé		0,03097%	0,02581%	0,01936%	0,01549%	0,01408%	0,01290%	0,01191%	0,01106%	0,01032%	4,05 €	18,10 €	21,72 €
Accueil périscolaire du mercredi en maison de quartier - 13h30 à 17h30 (pas de repas)	par jour	inchangé		0,01723%	0,01436%	0,01077%	0,00862%	0,00783%	0,00718%	0,00663%	0,00616%	0,00574%	1,00 €	10,35 €	18,65 €
Restauration scolaire maternelle	par repas	inchangé		0,01147%	0,00956%	0,00717%	0,00573%	0,00521%	0,00478%	0,00441%	0,00410%	0,00382%	2,65 €	6,00 €	7,20 €
Restauration scolaire élémentaire	par repas	inchangé		0,01210%	0,01008%	0,00756%	0,00605%	0,00550%	0,00504%	0,00465%	0,00432%	0,00403%	2,80 €	6,35 €	7,62 €
Mini-camps des centres de loisirs ***	par jour	inchangé		0,06033%	0,05028%	0,03771%	0,03017%	0,02742%	0,02514%	0,02321%	0,02155%	0,02011%	9,60 €	31,95 €	38,34 €
Centre d'initiation sportive	par an	inchangé		0,25723%	0,21436%	0,16077%	0,12862%	0,11692%	0,10718%	0,09894%	0,09187%	0,08574%	84,80 €	167,00 €	210,00 €
Sports Vacances et Activ' Ados Sports	par séance	inchangé		0,00754%	0,00629%	0,00471%	0,00377%	0,00343%	0,00314%	0,00290%	0,00269%	0,00251%	1,30 €	5,10 €	6,10 €

Une majoration de 25% sera appliquée pour les inscriptions de dernière minute.

* : le départ des activités est prévu à 18h30 - supplément pour dépassement d'horaire : 10 €/première demi-heure, 5 €/quart d'heure suivant

** : les nuitées sont facturées 37,5% du prix d'une journée

*** : les samedis, dimanches et jours fériés sont facturés 40% en plus

Ateliers des Maisons de quartier :															
Pour les inscriptions à l'année : payable en 1 fois ou en 3 fois. Un minimum de participants est fixé en fonction du type d'atelier. Seuls les ateliers informatiques sont proposés sur une base trimestrielle ; les séances informatiques sont facturées 10% du coût du trimestre qui correspond à 10 séances. Pour les ateliers enfants qui proposent la présence des parents, seul(s) le ou les enfants paie(nt) l'atelier.															
Ateliers *	par heure	inchangé	0,56113%	0,44890%	0,37408%	0,28056%	0,22445%	0,20405%	0,18704%	0,17265%	0,16032%	0,14963%	43,05 €	225,49 €	417,14 €
Cours collectif de musique loisirs - hors piano (1h/semaine)**	par an	inchangé	1,03855%	0,83084%	0,69236%	0,51927%	0,41541%	0,37765%	0,34619%	0,31955%	0,29673%	0,27695%	162,40 €	407,75 €	754,35 €
Cours individuel de piano (20 min/semaine) **	par an	inchangé	1,86937%	1,49550%	1,24625%	0,93469%	0,74775%	0,67977%	0,62312%	0,57519%	0,53411%	0,49850%	270,00 €	678,15 €	1 254,60 €

** les séances ont lieu toutes les semaines de l'année en dehors vacances scolaires ; les séances collectives accueillent de 4 à 6 participants

Sorties, projets ou stages, séjours												% du coût par personne			
Pour le paiement des sorties et des séjours > à 60 € : possibilité d'un paiement en 5 fois maximum, le paiement total devant être effectif avant le départ.															
Sorties - pour 1 € de coût de sortie (par personne)	par € de coût	inchangé	0,00209%	0,00168%	0,00140%	0,00105%	0,00084%	0,00076%	0,00070%	0,00064%	0,00060%	0,00056%	30%	65%	100%
Projets, stages ou séjour - pour 1 € de coût de sortie (par personne)	par € de coût	inchangé	0,00151%	0,00120%	0,00100%	0,00075%	0,00060%	0,00055%	0,00050%	0,00046%	0,00043%	0,00040%	15%	65%	100%

PRESTATIONS SENIORS EN TAUX UNIQUE	Evolution 2020/2019	TAUX D'EFFORT en % des ressources annuelles	TARIFS		
			Plancher	Plafond	
Aquagym et Natation	carte 10 séances	inchangé	0,33500%	24,30 €	81,80 €

PRESTATIONS PETITE ENFANCE													
PRESTATIONS PETITE ENFANCE (en application de la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales n°2019-005 du 5 juin 2019 relative au barème national des participations familiales) Tarifs à partir du 1er janvier 2020	Evolution 2020/2019		Taux d'effort en % du revenu mensuel										
			Composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales)										
			1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	7 enfants	8 enfants	9 enfants et plus		
Accueil de jeunes enfants en crèches et multi-accueil	par heure d'accueil	Application de la circulaire C2019-005 de la CNAF	Taux	0,0610%	0,0508%	0,0406%	0,0305%	0,0305%	0,0305%	0,0305%	0,0203%	0,0203%	
			Plancher	0,43 €	0,36 €	0,29 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €
			Plafond	3,42 €	2,84 €	2,27 €	1,71 €	1,71 €	1,71 €	1,71 €	1,14 €	1,14 €	1,14 €
Accueil de jeunes enfants en crèche familiale	par heure d'accueil	Application de la circulaire C2019-005 de la CNAF	Taux	0,0508%	0,0406%	0,0305%	0,0305%	0,0305%	0,0203%	0,0203%	0,0203%	0,0203%	
			Plafond	0,36 €	0,29 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €	0,14 €
Tarif horaire d'urgence			2,08 €	2,08 €	2,08 €	2,08 €	2,08 €	2,08 €	2,08 €	2,08 €	2,08 €		

à actualiser au 1er janvier 2020 selon CAF

à actualiser au 1er janvier 2020 selon CAF

Frais d'admission du jeune enfant	par enfant	pour un enfant	20 €
		plafond pour 3 enfants admis la même année	40 €

Restauration spécifique dans les établissements scolaires

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
ACCUEIL DES ENFANTS SOUS PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI - dispositif			
Tarif pour l'accueil des enfants amenant dans ce cadre leur panier repas et déjeunant à la cantine (par repas)	2,20 €	2,20 €	inchangé
GRUPE EXTERIEUR EN VISITE A VERSAILLES			
Le repas chaud	9,20 €	9,20 €	inchangé
Redevance d'occupation pour le groupe en cas de repas tiré du sac	44,70 €	44,70 €	inchangé
REPAS DES ENSEIGNANTS			
Repas occasionnel enseignants (en cas d'indice majoré inférieur ou égal à 466, ce tarif sera minoré de la participation versée par l'inspection académique)	6,00 €	6,00 €	inchangé

Portage des repas à domicile

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	évolution en %
PORTAGE DES REPAS			
QF ≤ 300 €	4,35 €	4,35 €	inchangé
301 € < QF ≤ 500 €	5,65 €	5,65 €	
501€ < QF ≤ 700 €	6,85 €	6,85 €	
701€ < QF ≤ 900 €	7,65 €	7,65 €	
901 € < QF ≤ 1 100 €	9,75 €	9,75 €	
1 101 € < QF ≤ 1 700 €	11,00 €	11,00 €	
QF > 1 700 €	12,25 €	12,25 €	

$$\text{Quotient (QF)} = \frac{\text{revenu brut global}}{12 \text{ mois} \times \text{nombre de parts du foyer fiscal}}$$

Restauration du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	évolution en %
RESTAURANT DU CTM			
Agents de la ville, indice majoré inférieur à 350	3,15 €	3,15 €	inchangé
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 350 et inférieur à 450	4,40 €	4,40 €	
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 450	5,60 €	5,60 €	
Agents des autres administrations	8,55 €	8,55 €	
Personnes accueillies par la Ville dans le cadre d'actions d'insertion ou de formation professionnelle (pré-apprentis et apprentis, stagiaires).	2,20 €	2,20 €	

Activités jeunes, adultes et seniors

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION, D'ASSURANCE ET DE DOSSIERS			
- Versaillais : par personne	12,00 €	12,00 €	inchangé
- Versaillais : par famille (au moins 2 personnes)	24,00 €	24,00 €	
- Non Versaillais : par personne	24,00 €	24,00 €	
- Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août	6,00 €	6,00 €	
- Non Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	12,00 €	12,00 €	
<i>Les activités de lien social dénommées "ateliers maison" encadrées par un bénévole ne nécessitent que le paiement des frais d'inscription et de dossier annuels.</i>			
ATELIERS - SORTIES, PROJETS ou STAGES, SEJOURS - AQUAGYM et NATATION			
Voir tarifs au Taux d'Effort pour 2019			
SPECTACLES OU ANIMATIONS DANS LES MAISONS DE QUARTIER			
Entrée à un atelier Découverte	5,00 €	5,00 €	inchangé
VACANCES FAMILIALES			
<i>Pour le paiement des séjours vacances familiales, un acompte de 10% non remboursable est exigé lors de l'inscription. Le solde du séjour peut être réglé en deux fois mais doit être totalement acquitté avant le départ. Participation minimale exigée : 1,15 € par jour et par personne quel que soit le coût de la prestation.</i>			
	Participation en fonction du coût par jour et par personne		
première aide au départ - sur la globalité du séjour	30,00%	30,00%	inchangé
deuxième aide au départ - uniquement sur le transport	30,00%	30,00%	
PROGRAMMATION DE LOISIRS DANS LE CADRE DES ACCUEILS JEUNES (11-17 ans)			
par personne et par activité			
Droit d'entrée ≤ 8 €	4,00 €	4,00 €	inchangé
Droit d'entrée > 8 € < 16 €	8,00 €	8,00 €	
Coût de l'activité ≥ 16 € (hors frais de personnel des agents sur le temps normal de travail)	50% du coût réel	50% du coût réel	
CARTE 5 BOISSONS			
Carte 5 boissons	5,00 €	5,00 €	inchangé
REPAS FAMILIAUX ET SENIORS			
REPAS organisés par la maison de quartier (prestation traiteur)			
Tarif repas familiaux et repas Seniors	11,00 €	11,00 €	inchangé
ACTIVITES SENIORS			
<i>participation en fonction du coût de revient de l'activité hors frais de personnel des agents sur le temps normal de travail</i>			
THE DANSANT			
La séance (Versaillais)	11,00 €	11,00 €	inchangé
La séance (non Versaillais)	14,00 €	14,00 €	
Carte de 10 séances (Versaillais)	100,00 €	100,00 €	
Carte de 10 séances (non Versaillais)	130,00 €	130,00 €	
<i>La carte 10 entrées n'est pas remboursable même si toutes les entrées n'ont pas été consommées. Une durée de validité est mentionnée sur chaque carte délivrée.</i>			
RANDONNEE PEDESTRE - Forfait annuel payable en deux fois pour le forfait grande randonnée			
Petite randonnée (1h30) - Versaillais	68,00 €	68,00 €	inchangé
Grande randonnée (3h00) - Versaillais	136,00 €	136,00 €	
Petite randonnée (1h30) - non Versaillais	102,00 €	102,00 €	
Grande randonnée (3h00) - non Versaillais	204,00 €	204,00 €	
JARDINS FAMILIAUX			
Caution	50,00 €	50,00 €	inchangé
Parcelle individuelle (par an)	30,00 €	30,00 €	

Bibliothèques

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %	Evolution en %
Droits d'inscription				
Tarif Versaillais				
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages et CD à domicile	gratuit	gratuit	gratuit	inchangé
Droit d'inscription pour le prêt de DVD à domicile	21,00 €	21,00 €	0,00%	
Tarif NON Versaillais				
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages, CD et DVD à domicile	42,00 €	42,00 €	0,00 €	inchangé
<i>Prêt d'ouvrages, CD, DVD à domicile offert pour les étudiants versaillais et non versaillais de moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap.</i>				
<i>Prêt DVD jeunesse offert pour les enfants de moins de 14 ans</i>				
Retard, perte ou détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses				
Indemnité de perte ou de détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses	Valeur marchande en cours			
Visites				
Visite organisée par groupe	45,00 €	45,00 €	0,00%	inchangé
Reproduction de documents pour édition commerciale				
Dans le texte, noir et blanc ou couleur	30,00 €	30,00 €	0,00%	inchangé
En couverture et hors texte, noir et blanc ou couleur	40,00 €	40,00 €	0,00%	inchangé
Impressions commerciales : pochettes de CD ou DVD, affiches, calendriers...	70,00 €	70,00 €	0,00%	inchangé
Tirage universitaire	gratuit	gratuit		supprimé
Communication sous format numérique d'ouvrages ou extraits d'ouvrages à caractère scientifique - lot de 10 pages reproduites par le personnel municipal (10 premières pages gratuites)		5,00 €		nouveau
Tirage universitaire - reproduction par un prestataire extérieur	paiement direct à l'entreprise habilitée	paiement direct à l'entreprise habilitée		
Cartes postales				
Cartes postales	0,50 €	0,50 €	0,00%	inchangé

Université Inter-âges

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %	
DROITS D'INSCRIPTION payables immédiatement et non remboursables *				
Droits annuels (du 1er septembre au 30 août)	40,00 €	40,00 €	inchangé	tarifs versillais
Duplicata de carte	10,00 €	10,00 €		
FRAIS DE SCOLARITE				
<p>Tarif annuel exigible, payable en une seule fois à la rentrée scolaire ou par prélèvement automatique maximum de 4 prélèvements mensuels pour le 1er semestre (d'octobre à janvier) ainsi qu'en 4 prélèvements mensuels pour le second semestre (de février à mai) Les tarifs de début de cycle annuel (septembre 2020) s'appliquent pour les deux semestres (octobre 2020 à janvier 2021 d'une part et février à mai 2021 d'autre part).</p> <p>- Les frais de scolarité annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits d'un tiers pour les étudiants qui ne débudent les activités qu'à compter du mois de janvier. Excepté les cours semestriels</p> <p>- Pour les cours de Français Langue étrangère, il sera demandé, en cas de paiement par prélèvement automatique, le paiement du droit d'inscription et du premier quart de règlement du cours au moment de l'inscription.</p> <p>- Les étudiants non versillais, dont la commune d'origine accepte de compenser la différence entre tarif versillais et tarif non versillais, se voient appliquer le tarif versillais. Il est donné tout pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec ces communes.</p> <p>- réductions pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réductions pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réductions pour 4 activités - 20% sur le total des cours</p> <p>L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés.</p> <p>Les tarifs dégressifs et réductions ne s'appliquent pas à la carte 5 conférences, ou toute autre activité non désignée dans le tableau des tarifs.</p>				
Application d'une réduction de 10 % sur les cours pour enfants en faveur des familles versillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versillaises
POUR TOUTES LES ACTIVITES DE L'UIA				
Prestations diverses selon programmation : visites, conférences, déjeuners, transport, produits dérivés, concerts, examens	Au coût réel			
ATELIERS				
ATELIERS ARTISTIQUES				
Arts plastiques encadré - par heure d'atelier	5,10 €	5,10 €	inchangé	tarif versillais +50%
AUTRES ATELIERS				
Chant et théâtre - par heure d'atelier	6,07 €	6,07 €	inchangé	tarifs versillais + 35%
Calligraphie chinoise	6,27 €	6,27 €		
Œnologie, mémoire, diététique, photographie - par heure d'atelier	6,89 €	6,89 €		
Découverte des vins (dégustation de plusieurs crus) - par heure d'atelier	16,52 €	16,52 €		
Ecriture, généalogie, écoute musicale - par heure d'atelier	12,39 €	12,39 €		
Stage pour adolescents - vacances scolaires - par heure	8,00 €	8,00 €		
COURS DE LANGUES				
FLE Français langue étrangère - cours optionnels - par heure	4,70 €	4,70 €	inchangé	tarifs versillais + 50%
FLE Français langue étrangère - cours généraux - par heure	4,70 €	4,70 €		
FLE Conversation prononciation, phonétique, gastronomie française - par heure	7,05 €	7,05 €		
Langues vivantes et mortes - par heure	6,27 €	6,27 €		
English Club - par heure	7,85 €	7,85 €		
Langue des signes	6,27 €	6,27 €		
CONFERENCES				
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME				
Tarif D - cycle entre 4 et 6h - par heure	9,64 €	9,64 €	inchangé	tarifs versillais +25%
Tarif C - cycle entre 7 et 8h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 9 à 12h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13 et 15h - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Carte 5 conférences, complémentaire à une inscription, disponible à partir de 30 novembre 2019	54,00 €	54,00 €		
Entrée découverte (une conférence)*		10,00 €	nouveau	
CONFERENCES HORS PROGRAMME				
les réductions ne sont pas applicables aux conférence hors programme hors frais d'inscription				
tarif unique - 1 entrée	5,00 €	5,00 €	inchangé	tarifs versillais
entrée étudiant	3,00 €	3,00 €		
forfait 4 conférences	16,00 €	16,00 €	supprimé	

* disponible à partir de février jusqu'à la dernière date de conférence de l'année dans la limite des places et cycles de conférences

Ecole des Beaux-Arts

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019
Tarif annuel exigible – payable en une fois à la rentrée scolaire ou en deux fois (à la rentrée scolaire et au 1er février de l'année en cours) ou par prélèvement automatiques au maximum en 6 prélèvements mensuels (du 1er novembre au 1er avril) – en cas de non-paiement dans les 8 jours, l'accès au cours pourra être refusé ; les frais de scolarité annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits prorata temporis pour les étudiants qui s'inscrivent après le 1er janvier de l'année scolaire.				
CURSUS SUPERIEUR				
Droit d'inscription payable immédiatement et non remboursable : Temps complet*	70,00 €	70,00 €	inchangé	70,00 €
Frais de scolarité annuel	820,25 €	820,00 €		tarif versaillais + 100%
Frais de scolarité trimestriel (accès sur acceptation du dossier de motivation dans la limite de 2 trimestres /an)	273,00 €	273,00 €		
COURS PUBLICS				
<ul style="list-style-type: none"> - réductions pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réductions pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réductions pour 4 activités - 20% sur le total des cours L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés				
Application d'une réduction de 10 % en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises
Participation à une conférence du cursus supérieur				
accessible aux lycéens en section arts plastiques, étudiant en arts, tout public adulte gratuité pour les membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et lycéens inscrits en cours publics à l'école (réservation obligatoire)				
Conférence de 2 heures accessible sur inscription préalable	10,00 €	10,00 €	inchangé	tarifs versaillais
Participation à un workshop du cursus supérieur				
accessible aux lycéens en section arts plastiques ou élèves lycéens des cursus publics de l'Ecole sur invitation de leur enseignant, étudiant en arts, praticien diplômé d'une école d'art (réservation obligatoire)				
Workshop de 6 heures	50,00 €	50,00 €	inchangé	tarif versaillais
Elèves cours publics - Cours de 2 h				
Elèves de 7 à 17 ans	318,00 €	318,00 €	inchangé	tarif versaillais + 45%
Elèves de 18 à 25 ans	353,00 €	353,00 €		
Elèves de 26 ans et plus	389,00 €	389,00 €		
Elèves cours publics - Cours de 3 h				
Elèves de 7 à 17 ans	477,00 €	477,00 €	inchangé	tarif versaillais + 45%
Elèves de 18 à 25 ans	530,00 €	530,00 €		
Elèves de 26 ans et plus	583,00 €	583,00 €		
Elèves cours publics - Cours de reliure				
Reliure : préparation au CAP	232,00 €	232,00 €	inchangé	tarif versaillais + 67%
Reliure : cours cours publics	839,00 €	839,00 €		tarif versaillais + 50%

Archives communales

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
VENTE DE CATALOGUES, OUVRAGES ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE			
Catalogues d'exposition			
Versailles au cinéma	10,00 €	10,00 €	inchangé
Les Mille-feuilles de la mémoire	10,00 €	10,00 €	
A nos affiches	10,00 €	10,00 €	
Figures de l'archive. L'imaginaire de J. Bonnemaison	10,00 €	10,00 €	
La rue est à nous	12,00 €	12,00 €	
Une petite place	12,00 €	12,00 €	
Chacun cherche son toit	15,00 €	15,00 €	
Nouvelles vagues. Le 7 ^{ème} art s'affiche au cinéma	15,00 €	15,00 €	
Travailler à la Ville. Le personnel communal de Versailles (XIX-XXI ^e siècles)	20,00 €	15,00 €	ouvrage de 2015 ; tarif aligné sur ceux de la même collection
Ouvrages			
Montreuil. Au coin de la rue.	12,00 €	12,00 €	inchangé
Porchefontaine. Au coin de la rue.	12,00 €	12,00 €	
Jussieu-Petits Bois-Picardie. Au coin de la rue	12,00 €	12,00 €	
Clagny-Glatigny. Au coin de la rue	12,00 €	12,00 €	
L'ange du silence. Le patrimoine funéraire de Versailles	17,00 €	15,00 €	ouvrage de 2014 ; tarif aligné sur ceux de la même collection
Instruments de recherche			
Catalogue de la collection Boissière	6,00 €	6,00 €	inchangé
Répertoire du fonds du centre hospitalier de Versailles	6,00 €	6,00 €	
Catalogue des collections photographiques	6,00 €	6,00 €	
Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil et tables décennales de Versailles	6,00 €	6,00 €	
Versailles délibère...	6,00 €	6,00 €	
Rendez-vous au coq hardi...	6,00 €	6,00 €	
Comptons-nous...	6,00 €	6,00 €	
<i>Une réduction de 20 % est accordée aux libraires et à l'Office du Tourisme de Versailles Une réduction de 25% est accordée au personnel de la Ville et du CCAS de Versailles, uniquement sur l'ouvrage "Travailler à la Ville"</i>			
<i>Frais de port en sus (précisions sur demande)</i>			
DROITS DE REPRODUCTION			
Droits de reproduction pour publication ou autre usage commercial	15,60 €	15,60 €	inchangé

Musée Lambinet

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
DROITS D'ENTREE			
Droits d'entrée individuels			
Plein tarif	5,00 €	5,00 €	
Tarif réduit *	3,50 €	3,50 €	
Plein tarif en période d'exposition temporaire	6,00 €	6,00 €	
Tarif réduit * en période d'exposition temporaire	4,00 €	4,00 €	
Droit d'entrée + visite guidée adulte	8,00 €	8,00 €	
Pass-privilege	20,00 €	20,00 €	
Evénements spéciaux, dont Nuit des Musées, Journées du Patrimoine, Trésors cachés et tous les derniers dimanche du Mois	gratuit	gratuit	inchangé
Enfants de moins de 18 ans, amis du Musée Lambinet, enseignants, journalistes, conférenciers, demandeurs d'emploi, chauffeurs et accompagnateurs de groupes, les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, donateurs du Musée Lambinet et personnes les accompagnant, utilisateurs de cartes ICOM et conservateurs, carte culture, carte Maison des artistes, amis du Louvre.	gratuit	gratuit	
* Tarif réduit : Etudiants, 18-25 ans, plus de 60 ans, groupes de plus de 10 personnes, familles nombreuses et accompagnants "Carte club magazine Le Petit Léonard", adhérents de la société des Amis de Versailles, détenteurs de la carte "un an à Versailles"			
Visites guidées individuelles (en plus des droits d'entrée)			
Visite guidée adulte ou enfant	6,00 €	6,00 €	inchangé
Activité pour enfant 5-6 ans	5,00 €	5,00 €	
Groupes adultes : conférence (en plus des droits d'entrée)			
En semaine	108,00 €	108,00 €	inchangé
Samedi et dimanche	129,00 €	129,00 €	
Groupes scolaires excepté classes maternelles - tarif par classe			
Droit d'entrée sans conférence	gratuit	gratuit	inchangé
Avec conférence	47,00 €	47,00 €	
Classes maternelles - tarif par 1/2 classe			
Droit d'entrée avec conférence	23,50 €	23,50 €	inchangé
Poésie	gratuit	gratuit	
Atelier arts plastiques pour enfants et adultes			
Séance de 2 heures	8,00 €	8,00 €	inchangé
Cycle de 4 séances de 2 heures	32,00 €	32,00 €	
Ecoles ou centre de loisirs (hors Versailles) avec conférence	47,00 €	47,00 €	
Anniversaire Atelier par enfant (6 minimum - 12 maximum)	10,00 €	10,00 €	
PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES			
CARTES			
Carte postale	0,50 €	0,50 €	inchangé
Carte format 10/15	1,00 €	1,00 €	
Carte format 15/20	1,50 €	1,50 €	
Marque-page	0,50 €	0,50 €	
GUIDES, AFFICHES ET CATALOGUES			
Guides	gratuit	gratuit	inchangé
Affiche noir et blanc - affiche couleur	1,50 €	1,50 €	
Catalogue du musée	19,00 €	19,00 €	
Catalogue Molière en scène	2,00 €	2,00 €	
Catalogue "Boizot" exemplaire broché	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Boizot" exemplaire relié	20,00 €	20,00 €	
catalogue " Paul Signac"	15,00 €	15,00 €	
Brochure "Les belles feuilles du musée Lambinet"	3,00 €	3,00 €	
Brochure "éventails"	5,00 €	5,00 €	
Brochure « La collection Asse : petits maîtres romantiques »	2,50 €	2,50 €	
Brochure « Geneviève Asse»	2,50 €	2,50 €	
Catalogue "Peintures du musée Lambinet à Versailles"	37,00 €	37,00 €	
Catalogue "Faste et Ferveur d'Amérique Latine"	10,00 €	10,00 €	
Catalogue Hyperversailles	35,00 €	35,00 €	
Catalogue Georges Lacombe	25,00 €	25,00 €	
Catalogue "Infini végétal- Anna Maria Tsakali"	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Le Témoin méconnu - Pierre -Antoine Demachy"	28,00 €	28,00 €	
Catalogue "Corps Urbains" de Didier Paquignon	19,00 €	19,00 €	
Catalogue "Amazones de la révolution"	24,00 €	24,00 €	

DROITS DE REPRODUCTION			
Tirages papier noir et blanc 13/18	11,20 €	11,20 €	inchangé
Tirages papier couleur 13/18	51,00 €	51,00 €	
Diapositives couleur 24/36	13,20 €	13,20 €	
Gravure par photo (cd fourni par le demandeur)	5,60 €	5,60 €	
Gravure par photo avec cd	11,20 €	11,20 €	
Location d'un ektachrome 10/12 pour 4 mois	67,50 €	67,50 €	
Droit de garde supplémentaire par mois et par document	39,50 €	39,50 €	
Indemnité de perte ou de détérioration	394,00 €	394,00 €	
Livres et périodiques - droits de reproduction			
Dans le texte, noir et blanc	22,40 €	22,40 €	inchangé
Dans le texte en couleur	50,70 €	50,70 €	
Couverture noir et blanc	45,00 €	45,00 €	
En couverture et hors texte, couleur	67,60 €	67,60 €	
Tirage universitaire ou réutilisation - dans le texte, noir & blanc	16,80 €	16,80 €	
Film, télévision, audiovisuel par image reproduite ou par plan			
Audiovisuel, film éducatif, mur d'images, vidéo (noir et blanc)	78,70 €	78,70 €	inchangé
Film non publicitaire	225,20 €	225,20 €	
Film publicitaire	563,00 €	563,00 €	
Prise de vue de la façade tournage en extérieur n'excédant pas la 1/2 journée (couleur)	1 351,50 €	1 351,50 €	
SALON DE THE			
Café / eau plate	1,60 €	1,60 €	inchangé
Chocolat	3,20 €	3,20 €	
Jus de fruit	2,50 €	2,50 €	
Eau gazeuse	2,00 €	2,00 €	
Boisson + assortiment de pâtisseries	6,50 €	6,50 €	
Assortiment de pâtisseries	4,50 €	4,50 €	
Thé / Tisane	2,70 €	2,70 €	

Développement associatif

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
FORUM DES ASSOCIATIONS - Frais d'inscription et de dossier			
Tarif tente partagé par association	33,00 €	33,00 €	inchangé
Tarif 1 association par tente, par association	49,00 €	49,00 €	
Grille caddie fournie par le titulaire du marché Ville (TTC)	prix coutant		
SERVICES AUX ASSOCIATIONS rendus au 2bis-4 place de Touraine			
Frais annuels d'adhésion aux services (du 1er septembre au 31 août)			
- par association	53,00 €	53,00 €	inchangé
La première année d'adhésion, l'adhésion se fera au prorata du nombre de mois.			
Copies Noir et blanc - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,052 €	0,052 €	inchangé
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,055 €	0,055 €	
Format A4 - recto - papier couleur - 160 g	0,071 €	0,071 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,099 €	0,099 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,105 €	0,105 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 160 g	0,109 €	0,109 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,102 €	0,102 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 100 g	0,110 €	0,110 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 160 g	0,118 €	0,118 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,104 €	0,104 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,110 €	0,110 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,198 €	0,198 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,203 €	0,203 €	
Copies Couleur - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,145 €	0,145 €	inchangé
Format A4 - recto - papier blanc - 100 g	0,151 €	0,151 €	
Format A4 - recto - papier blanc - 160 g	0,155 €	0,155 €	
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,148 €	0,148 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,282 €	0,282 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,288 €	0,288 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,285 €	0,285 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 100 g	0,294 €	0,294 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,287 €	0,287 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 100 g	0,302 €	0,302 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,294 €	0,294 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 100 g	0,312 €	0,312 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,565 €	0,565 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,578 €	0,578 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,571 €	0,571 €	
Copies de logos sur enveloppes - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
logo en noir et blanc pour 100 enveloppes fournies par l'association (indivisibles)	5,74 €	5,74 €	inchangé
logo en couleur pour 100 enveloppes fournies par l'association (indivisibles)	15,91 €	15,91 €	
logo en noir et blanc pour 100 enveloppes C5 kraft fournies par la Ville (indivisibles)	8,01 €	8,01 €	
logo en couleur pour 100 enveloppes C5 kraft avec fenêtre fournies par la Ville (indivisibles)	18,19 €	18,19 €	
logo en noir et blanc pour 100 enveloppes C4 kraft fournies par la Ville (indivisibles)	7,65 €	7,65 €	
logo en couleur pour 100 enveloppes C4 kraft avec fenêtre fournies par la Ville (indivisibles)	17,83 €	17,83 €	
Mise sous pli automatique - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
par élément mis sous pli avec enveloppe fournie par l'association	0,11 €	0,11 €	inchangé
par élément mis sous enveloppe C5 kraft fournie par la Ville (indivisibles)	0,13 €	0,13 €	
par élément mis sous enveloppe C4 kraft fournie par la Ville (indivisibles)	0,13 €	0,13 €	

Photocopies de documents par des tiers dans les services

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS			
Photocopies Noir et Blanc (A4) (l'unité sur commande uniquement)	0,10 €	0,10 €	coût réel
Photocopies Noir et Blanc (A3) (l'unité sur commande uniquement)	0,20 €	0,20 €	
Photocopies A4 carte 10 unités	1,00 €	1,00 €	
Photocopies A4 carte 25 unités	2,25 €	2,25 €	
Photocopies A4 carte 50 unités	4,00 €	4,00 €	
Photocopies A3 carte 10 unités	2,00 €	2,00 €	
Photocopies A3 carte 25 unités	4,50 €	4,50 €	
Photocopies A3 carte 50 unités	8,00 €	8,00 €	
Photocopie d'après micro film et support numérique	0,60 €	0,60 €	
Fourniture de fichiers numériques (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)			
Document déjà numérisé	2,20 €	2,20 €	coût réel
Document à numériser de format inférieur ou égal au A4	3,30 €	3,30 €	
Document à numériser de format supérieur au A4 et inférieur ou égal au A3	4,40 €	4,40 €	
Document à numériser de format de format supérieur au A3	6,60 €	6,60 €	
Copie et envoi d'actes d'état-civil			
Actes d'état-civil	gratuit	gratuit	inchangé

Magazines et encarts dans les supports de communication

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
MAGAZINE MENSUEL D'INFORMATION VERSAILLES			
VENTE DE LA PUBLICATION			
Abonnement annuel - tarif assujetti à la TVA	26,00 €	26,00 €	inchangé
Prix de vente au numéro - tarif assujetti à la TVA	3,50 €	3,50 €	
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	3 825,00 €	3 825,00 €	inchangé
3ème de couverture	3 169,00 €	3 169,00 €	
Page intérieure	2 623,00 €	2 623,00 €	
Demi page	1 495,00 €	1 495,00 €	
Quart de page	895,00 €	895,00 €	
<i>Emplacement préférentiel : page de droite : majoration de 20%</i> <i>Les tarifs utilisés sont ceux en vigueur à la date de signature de l'ordre d'insertion</i>			
Tarifs dégressifs accordés 10 % pour 3 parutions 15 % pour 5 parutions 25 % pour 10 parutions Remise de 15 % aux agences de publicité mandatées par leurs clients, non cumulable avec les dégressifs de volumes			
PUBLI REPORTAGE - à l'intérieur de la rubrique Entreprendre (assujetti à la TVA) - en HT			
PUBLI-REPORTAGE - "commerces"			
Formule demi-page	891,00 €	891,00 €	inchangé
MAGAZINE MENSUEL SORTIR A VERSAILLES			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	2 500,00 €	2 500,00 €	inchangé
Page intérieure	1 000,00 €	1 000,00 €	
Demi page	600,00 €	600,00 €	
Quart de page	450,00 €	450,00 €	
Tarifs dégressifs accordés 10 % pour 3 parutions 15 % pour 5 parutions			
GUIDES EDITES PAR LA VILLE			
GUIDE PRATIQUE - ANNUEL			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	3 278,00 €	1 700,00 €	rebasé car le tirage passe de 51 000 à 20 000 exemplaires
3ème de couverture	2 841,00 €	1 400,00 €	
Page intérieure	2 405,00 €	1 200,00 €	
Demi page	1 421,00 €	700,00 €	
Quart de page	874,00 €	450,00 €	
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles : remise de 20 % du tarif</i>			
GUIDE "DES ASSOCIATIONS ET DES MAISONS DE QUARTIER" - ANNUEL			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	2 623,00 €	supprimé	supprimé car version numérique uniquement
3ème de couverture	2 273,00 €	supprimé	
Page intérieure	1 924,00 €	supprimé	
Demi page	1 136,00 €	supprimé	
Quart de page	699,00 €	supprimé	
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles et/ou du guide pratique : remise de 20 % du tarif</i>			
GUIDE DES SENIORS - ANNUEL			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	2 546,00 €	2 546,00 €	inchangé
3ème de couverture	2 207,00 €	2 207,00 €	
Page intérieure	1 868,00 €	1 868,00 €	
Demi page	1 103,00 €	1 103,00 €	
Quart de page	679,00 €	679,00 €	
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles et/ou du guide pratique : remise de - 20 % du tarif</i>			

Magazines et encarts dans les supports de communication

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
GUIDE DES ENFANTS ET DES PARENTS DE VERSAILLES - ANNUEL (anciennement GUIDE PETITE ENFANCE et GUIDE DE L'ENFANCE)			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	2 546,00 €	2 546,00 €	inchangé
3ème de couverture	2 207,00 €	2 207,00 €	
Page intérieure	1 868,00 €	1 868,00 €	
Demi page	1 103,00 €	1 103,00 €	
Quart de page	679,00 €	679,00 €	
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles et/ou du guide pratique : remise de - 20 % du tarif</i>			
GUIDE ACHETER VERSAILLAIS - ANNUEL			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	1 600,00 €	supprimé	supprimé
3ème de couverture	1 400,00 €	supprimé	
Page intérieure	1 201,00 €	supprimé	
Demi page	800,00 €	supprimé	
Tiers de page	450,00 €	supprimé	
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles et/ou du guide pratique : remise de - 20 % du tarif</i>			
GUIDE DES LYCEENS ET ETUDIANTS DE VERSAILLES - ANNUEL (anciennement GUIDE DES JEUNES)			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	2 470,00 €	2 470,00 €	inchangé
3ème de couverture	2 140,00 €	2 140,00 €	
Page intérieure	1 811,00 €	1 811,00 €	
Demi page	1 070,00 €	1 070,00 €	
Tiers de page	660,00 €	660,00 €	
PLAN DE VILLE			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture - tirage 40 000 exemplaires	2 500,00 €	2 500,00 €	inchangé
4ème de couverture - tirage 20 000 exemplaires	1 250,00 €	1 250,00 €	

Occupation du domaine public pour des manifestations, des tournages, des prises de vues

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC EXTERIEUR			
Sans mesure particulière			
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	887,00 €	887,00 €	inchangé
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 765,00 €	1 765,00 €	
Avec mesure particulière (fermeture de rue, interdiction de stationnement...)			
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 190,00 €	1 190,00 €	inchangé
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	2 380,00 €	2 380,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 5 véhicules (par jour)	780,00 €	780,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 10 véhicules (par jour)	1 560,00 €	1 560,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 7 véhicules (par jour)	1 090,00 €	1 090,00 €	
Stationnement véhicules techniques par véhicules supplémentaires (par jour)	209,00 €	209,00 €	
OCCUPATION DE SALLES DE L'HOTEL DE VILLE			
Salon Roselier (par jour)	135,00 €	135,00 €	inchangé
Salle du Conseil municipal (par jour)	365,00 €	365,00 €	
Salle des Fêtes (par jour)	820,00 €	820,00 €	
Salle des Mariages (par jour)	370,00 €	370,00 €	
Galerie (par jour)	500,00 €	500,00 €	
Abattement de 7 à 13 jours de tournage	réduction du tarif de 10%		
Abattement à partir de 14 jours de tournage	réduction du tarif de 20%		
OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES			
Centre de loisirs primaire des Grands Chênes (par jour)	1 836,00 €	1 836,00 €	inchangé
Ecole (par jour)	1 836,00 €	1 836,00 €	
Abattement de 7 à 13 jours de tournage	réduction du tarif de 10%		
Abattement à partir de 14 jours de tournage	réduction du tarif de 20%		
OCCUPATION DE LA PLACE SAINT-LOUIS dans le cadre des projets d'animation - Tarif de location d'un emplacement			
Exposants versaillais : le module 3x3 simple	40,30 €	40,30 €	inchangé
Exposants versaillais : le module 3x3 avec tente	77,30 €	77,30 €	
Exposants non versaillais : le module 3x3 simple	77,30 €	77,30 €	
Exposants non versaillais : le module 3x3 avec tente	155,00 €	155,00 €	

Occupation temporaire de salles ou équipements

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
Salles de réunion, atelier, formation				
Salle Clément Piolet au gymnase Montbauron (215 m ²)	heure	21,00 €	21,00 €	inchangé
Salle Montgolfier à l'Hôtel de Ville (130 m ²)	1/2 jour	230,00 €	230,00 €	
Salles de 50 à 100 m ² de superficie	heure	16,00 €	16,00 €	
<i>Salle sous tribune et club house du Stade Montbauron, club house du stade de Porchefontaine</i>				
<i>Salles des Maisons de quartier</i>				
Salles de 20 à 50 m ² de superficie - Hôtel de ville	1/2 jour	150,00 €	150,00 €	inchangé
<i>Salles C.Ader, Saint-Exupéry, et Guynemer à l'Hôtel de ville</i>				
Salles de 20 à 50 m ² de superficie - Maison des associations	1/2 jour	10,00 €	10,00 €	inchangé
<i>Salles 1,3, 10-11,12, 13-14, 15 et 16 de la Maison des associations</i>				
Salles de 20 à 50 m ² de superficie - Autres sites	heure	10,00 €	10,00 €	inchangé
<i>Salles des Maisons de quartier</i>				
Salles de moins de 20 m ² de superficie	heure	6,00 €	6,00 €	inchangé
<i>Salles des Maisons de quartier</i>				
Salles de coworking (3 postes de travail associatifs par salles)				
Salles de 20 m ² de superficie - Maison des associations	1/2 jour	4,08 €	4,08 €	inchangé
Espaces d'exposition et de réception - les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus				
Carré à la Farine	1/2 jour	106,00 €	106,00 €	inchangé
	jour	159,00 €	159,00 €	
	semaine	975,00 €	975,00 €	
Espace Richaud	soirée	3 000,00 €	3 000,00 €	
	jour	4 000,00 €	4 000,00 €	
	2 jours	6 000,00 €	6 000,00 €	
	3 jours	7 500,00 €	7 500,00 €	
Galerie de la Bibliothèque centrale	4 jours	10 000,00 €	10 000,00 €	
	1/2 jour	1 500,00 €	1 500,00 €	
	jour	2 250,00 €	2 250,00 €	
<i>* uniquement pour organisme public sans buffet ni cocktail</i>				
Musée Lambinet	heure *		400,00 €	
	1/2 jour	640,00 €	640,00 €	
ensemble des 5 salles XIX ^{ème} OU ensemble des 4 salles 1er étage OU ensemble jardin + terrasse + cuisine	jour	960,00 €	960,00 €	
	1/2 jour		400,00 €	
Musée Lambinet - salon de thé + cuisine	jour		600,00 €	
	1/2 jour		530,00 €	
Musée Lambinet - salle Jean Houdon + cuisine	jour		800,00 €	
	1/2 jour		320,00 €	
Musée Lambinet - atelier (sans matériel)	jour		480,00 €	
	1/2 jour		480,00 €	
Auditoriums - les coûts de régie technique et gardiennage ne sont pas inclus				
Université Inter-âges - auditorium et hall	1/2 jour	850,00 €	850,00 €	inchangé
Musée Lambinet - auditorium	1/2 jour	320,00 €	320,00 €	
	jour	480,00 €	480,00 €	
Studios musicaux				
Studios musicaux	2 heures	50,00 €	50,00 €	inchangé
Salles multi-activité				
Salles d'activités pour activités adulte	heure	21,00 €	21,00 €	inchangé
Salles d'activités pour activités enfants	heure	7,50 €	7,50 €	
<i>Salle de gymnastique volontaire du Centre sportif de Porchefontaine, salle de musculation Canopée et salle Alain Pougault du stade</i>				
<i>EE JJ Tharaud, EE La Quintinie, GS Abert Thierry, EM P.Corneille, EE Wapler, EM La Fontaine, EM Richard Mique, EE C.Perrault, EE Les Condamines, EE Lafitan</i>				
<i>Salles des Maisons de quartier</i>				
<i>Grande salle du 3 rue des Mortemets (location par plage de 4 heures non divisible)</i>				
Grande salle	heure	60,00 €	60,00 €	inchangé
<i>Salle Marcelle Tassencourt à la MQ de Clagny-Glatigny, Salle Delavaud à la MQ de Porchefontaine, La Rotonde à la MQ St-Louis, Le Bateau à la MQ Bernard de Jussieu</i>				

Occupation temporaire de salles ou équipements

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
Réfectoires (mise à disposition exceptionnelle)				
Réfectoire	heure	27,00 €	27,00 €	inchangé
<i>EE JJ Tharaud, EE Pershing, EE Wapler, EE C.Perrault, EE Village de Montreuil, EE Edmé Frémy, EE Clément Ader, EE Carnot, EE La Quintinie, EE P.Corneille, EE Y.Le Coz</i>				
Equipements sportifs - possibilité de mettre à disposition par demi-terrain en appliquant une tarification à 50%				
Terrains de grand jeu				
Terrain stabilisé	heure	36,00 €	36,00 €	inchangé
Terrain gazon synthétique	heure	55,00 €	55,00 €	
Terrain gazonné	heure	110,00 €	110,00 €	
Terrain d'honneur privatisé	heure	550,00 €	550,00 €	
Autres équipements sportifs extérieurs				
Piste d'athlétisme	heure	18,00 €	18,00 €	inchangé
<i>1/4 de piste Montbauron ; 1 piste Sans souci ; 1/2 piste Porchefontaine ; 1 piste Chantiers</i>				
Piste Mulch espace haut du Montbauron	heure	18,00 €	18,00 €	création
Aire d'athlétisme	heure	18,00 €	18,00 €	inchangé
<i>Aires de lancer, aires de saut</i>				
Plateaux sportifs extérieurs, terrain de beach volley	heure	18,00 €	18,00 €	inchangé
Terrain de pétanque	heure	5,00 €	5,00 €	inchangé
Autres équipements sportifs intérieurs				
Gymnases	heure	36,00 €	36,00 €	inchangé
<i>Montbauron 1 et 2, Rémyilly, Henri Simon, Richard Mique</i>				
Gymnase de pompiers		repercussion sur l'usager du loyer payé par la Ville (au prorata de l'utilisation)		
Halle d'athlétisme du centre sportif de Porchefontaine	heure	36,00 €	36,00 €	inchangé
Salle de sport	heure	26,00 €	26,00 €	
<i>Gymnase et salle polyvalente Edmée Frémy, gymnases Sévigné, de Bange, Yves Le Coz, La Source, salle de judo et salle</i>				
Mur d'escalade du gymnase Montbauron	heure	26,00 €	26,00 €	inchangé
Mise à disposition de matériel				
Ring de boxe - une journée		150,00 €	150,00 €	inchangé
Ring de boxe - du vendredi soir au lundi matin		300,00 €	300,00 €	
Ring de boxe - du lundi matin au dimanche soir		500,00 €	500,00 €	
<i>Les tarifs demi-journée s'appliquent également au soirée.</i>				
<i>Les établissements scolaires versaillais :</i>				
<i>- publics (d'enseignement élémentaire ou secondaire), ainsi que privés sous contrat d'enseignement élémentaire bénéficient d'une gratuité d'accès aux équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé) ainsi qu'aux salles d'activité, et à la salle de réunion Clément Piolet,</i>				
<i>- privés sous contrat d'enseignement secondaire et les établissements d'enseignement supérieurs versaillais bénéficient d'une réduction de 80% des tarifs votés pour les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé), les salles d'activité, et la salle de réunion Clément Piolet,</i>				
<i>- privés hors contrat bénéficient d'une réduction de 15% des tarifs votés pour les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé), les salles d'activité, et la salle de réunion Clément Piolet.</i>				
<i>Les établissements scolaires non versaillais bénéficient d'une réduction de 15% des tarifs votés pour les équipements sportifs (sauf terrain</i>				
<i>Les autres utilisateurs publics ou associatifs réguliers ainsi que les comités d'entreprises ou assimilés, bénéficient d'une réduction de 80% sur les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé) ainsi qu'aux salles d'activité.</i>				
<i>Les associations sportives versaillaises, affiliées à une fédération sportive ou ayant une demande d'agrément en cours auprès de la DDCS, bénéficient d'une gratuité d'accès aux équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé) ainsi qu'aux salles d'activités.</i>				
<i>Les associations versaillaises à but non lucratif, oeuvrant pour l'intérêt général et ayant un statut de partenaire de la mise en oeuvre de la politique municipale défini dans le cadre d'une convention, peuvent bénéficier d'une gratuité d'accès aux différentes salles et espaces d'exposition.</i>				
<i>Les associations versaillaises à but non lucratif peuvent le cas échéant bénéficier d'une réduction de tarif de 60% pour l'accès à l'auditorium de l'Université Inter-âges ; les frais de régie technique et de gardiennage restent dus à tarif plein, car ils correspondent à des charges supplémentaires pour la collectivité.</i>				
<i>Les associations adhérentes à la Maison des associations bénéficient d'une réduction de 50% sur les salles de cet équipement, et d'une gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle.</i>				
<i>Hors période électorale, les partis et mouvements politiques bénéficient d'une gratuité d'accès aux différentes salles, espaces d'exposition et auditoriums, hors Maisons de quartier. Les frais de régie technique et de gardiennage restent dus à tarif plein, car ils correspondent à des charges supplémentaires pour la collectivité.</i>				

Stationnement

STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
Stationnement - tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
PARKING DE LA PLACE D'ARMES : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Parking P1 : Autocars - par passage			
<i>titulaire abonnement Etablissement public du Château de Versailles</i>			
Autocar capacité jusqu' à 25 places	15,00 €	15,00 €	inchangé
Autocar de capacité supérieure à 25 places	49,00 €	49,00 €	
<i>non titulaire abonnement Etablissement public du Château de Versailles</i>			
Autocar capacité jusqu' à 25 places	15,00 €	15,00 €	inchangé
Autocar de capacité supérieure à 25 places (hors autocar double étage)	60,00 €	60,00 €	
Autocar grande capacité double étage	70,00 €	70,00 €	
Parking P2 : Voitures			
Quart d'heure de stationnement (pour les quatre premières heures)	1,20 €	1,20 €	inchangé
Quart d'heure de stationnement (au-delà des quatre premières heures)	0,60 €	0,60 €	
Tarif usager du Palais des Congrès - tarif journalier	13,20 €	13,20 €	2 %, avec des ajustements liés aux "arrondis"
Tarif usager du Palais des Congrès - tarif demi-journée	7,20 €	7,20 €	
Abonnement mensuel - résidents	29,80 €	30,40 €	
Abonnement annuel - résidents (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 21,60 €)	254,40 €	259,20 €	inchangé
Abonnement mensuel - professionnels - renouvellement unquement	69,00 €	70,40 €	
Caution carte d'abonnement	24,00 €	24,00 €	inchangé
Ticket perdu (par jour de présence du véhicule)	36,00 €	36,00 €	
PARKING DE L'AVENUE DE L'EUROPE : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement	0,55 €	0,55 €	inchangé
Ticket perdu / jour de présence du véhicule	25,00 €	25,00 €	
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Pas d'abonnement possible			
PARKING DE L'AVENUE DE SCEAUX : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement (pour la première heure)	gratuit	gratuit	inchangé
Quart d'heure de stationnement (pour les heures suivantes)	0,55 €	0,55 €	
Ticket perdu (par jour de présence du véhicule)	25,00 €	25,00 €	
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Mêmes abonnements que sur voirie			
* en raison de la décision de l'Etat d'assujettir les parcs en enclos à la TVA			
Stationnement - tarifs non assujettis à la TVA			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE - 9h - 12h30 et 14h - 19h			
Zone VERTE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,50 €	0,50 €	inchangé
Heure de stationnement (pour les deux premières heures)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (du début de la 3 ^{ème} à la fin de la 4 ^{ème} heure)	2,40 €	2,40 €	
Heure de stationnement (du début de la 5 ^{ème} à la fin de la 6 ^{ème} heure)	2,70 €	2,70 €	
Forfait du début de la 7 ^{ème} à la 8 ^{ème} heure et quart	17,00 €	17,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	33,00 €	33,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 33 €, minoré à 17 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ORANGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,50 €	0,50 €	inchangé
Heure de stationnement (pour les deux premières heures)	2,20 €	2,20 €	
Forfait pour 4 heures de stationnement	7,00 €	7,00 €	
Forfait pour 8 heures et quart de stationnement	12,00 €	12,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	33,00 €	33,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 33 €, minoré à 17 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ROUGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,50 €	0,50 €	inchangé
Heure de stationnement (pour les deux premières heures)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	3,90 €	3,90 €	
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	5,60 €	5,60 €	
Forfait pour 4 heures et quart de stationnement	33,00 €	33,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 33 €, minoré à 17 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			

Stationnement

STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
Abonnements dans les zones le permettant			
Abonnement mensuel - résidants	29,80 €	30,40 €	2 %, avec des ajustements liés aux "arrondis"
Abonnement annuel - résidants (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 21,60 €)	254,40 €	259,20 €	
Abonnement mensuel - professionnels	65,90 €	67,20 €	
Abonnement annuel - professionnels (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 43,20 €)	508,80 €	518,40 €	
Abonnement annuel sur voirie - week-end	73,20 €	74,70 €	
Abonnement annuel loueur, avec limite de 5 abonnements pour les véhicules utilitaires	1 092,00 €	1 114,00 €	
Abonnement annuel – professions médicales désignées dans le règlement pour un véhicule immatriculé au nom du professionnel de santé (ou de la structure employeuse)	gratuité	gratuité	inchangé
RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES			
Utilisation de l'équipement dédié (par minute)	0,01 €	0,01 €	inchangé
Consommation électrique sur voirie ou parc en enclos (par kW)	0,17 €	0,17 €	
CONSIGNE A VELO PLACE RAYMOND POINCARÉ			
tarif annuel par place de consigne	30,00 €	supprimé	supprimé
DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS			
tarif semestriel	290,70 €	290,70 €	inchangé

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
TERRASSES			
TERRASSES OUVERTES			
Par m ² et par semestre - Ce tarif au semestre peut être payé en une fois ou par prélèvement automatique : maximum de trois prélèvements pour le semestre			
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	29,40 €	29,40 €	inchangé
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	25,50 €	25,50 €	
c) zone 3 : autres rues	21,20 €	21,20 €	
TERRASSES FERMEES			
Par m ² et par semestre - Ce tarif au semestre peut être payé en une fois ou par prélèvement automatique : maximum de trois prélèvements pour le semestre			
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	149,40 €	149,40 €	inchangé
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	124,00 €	124,00 €	
c) zone 3 : autres rues	102,90 €	102,90 €	
TERRASSES SAISONNIERES			
par m ² et par saison			
Extension des terrasses : tarif au m ² , applicable lors de la mise en place en voie piétonne, pour les extensions du soir et de fin de semaine (période comprise entre le 1er avril et le 30 septembre)	101,00 €	101,00 €	inchangé
Extension de Terrasses : tarif applicable du 1er mai au 30 septembre, pour les extensions du soir et de fin de semaine : par m ² pour la période	69,20 €	69,20 €	
RETARD DE PAIEMENT pour toute occupation du domaine public pour des activités commerciales			
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)	10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €	10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €	
ETALAGES ET CHEVALETS en saillie suspendus ou placés sur le sol - par m ² et par an			
a) zone 1 : rues commerçantes (pôle majeur) - voir liste dans règlement	114,90 €	114,90 €	inchangé
b) zone 2 : pôle de proximité - voir liste dans règlement	95,70 €	95,70 €	
c) zone 3 : autres rues	71,50 €	71,50 €	
COMMERCANTS PERMANENTS			
Manège d'enfants (par mois)	547,50 €	547,50 €	inchangé
Marchands ambulants : frites, crêpes, glaces, confiserie ... (par m ² et par an)	107,00 €	107,00 €	
COMMERCANTS TEMPORAIRES ou INSTALLATIONS TEMPORAIRES			
COMMERCANTS ou DEMONSTRATEURS			
Par jour, par m ² : animations commerciales effectuées au profit d'un commerçant	43,70 €	43,70 €	inchangé
Par jour, par m ² : toutes occupations à titre précaire	16,70 €	16,70 €	
Par jour, par m ² : implantation de tentes sur le domaine public	4,70 €	4,70 €	
PATINOIRE TEMPORAIRE DE L'HOTEL DE VILLE			
1) Redevance d'occupation pour une emprise de 575 m ² (un mois)	690,00 €	690,00 €	inchangé
2) Redevance d'exploitation	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	
<i>Quand la patinoire est exploitée de manière continue sur deux années civiles, le tarif en vigueur à l'ouverture couvre toute la période.</i>			
STAND DE VENTES DANS LE CADRE DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES			
2) Redevance d'exploitation	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	inchangé
FETE FORAINE (pour l'ensemble des manèges)			
Occupation de l'espace public (par jour)	812,00 €	812,00 €	inchangé
ANIMATIONS DE GUIGNOL			
Forfait par jour	151,00 €	151,00 €	inchangé
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE CARBURANTS LIQUIDES			
Appareils distributeurs fixes de tous carburants liquides (à l'exception du carburant spécial pour les moteurs à deux temps), alimentés par une canalisation souterraine et installés sur les voies urbaines (par appareil et par an)	936,40 €	945,80 €	inchangé
PISTES D'ACCES AUX STATIONS SERVICES - par m ² et par an			
tarif unique	54,50 €	54,50 €	inchangé

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

DROITS DE PLACE - MARCHES

Détail des tarifs		Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	évolution en %
COMMERÇANTS ABONNES				
1 - MARCHES ALIMENTAIRES				
<i>Marché alimentaire Notre Dame</i>				
- abonnés sous les pavillons - consommation sur place	par mois par m ²		40,00 €	création
- abonnés sous les pavillons - vente d'approvisionnement	par mois par m ²	19,20 €	19,20 €	inchangé
- abonnés sur les carrés - 3 jours par semaine dts de	par mois par m ²	8,55 €	8,55 €	
- barnums	par mois par m ²	11,70 €	11,70 €	
- barnum carré à la marée	par mois par m ²	13,60 €	13,60 €	
- complément au droit de place pour animations	Par an, par emplacement inférieur à 20 m ²		50,00 €	
	Par an, par emplacement supérieur à 20 m ²		100,00 €	
	Par an, par emplacement dans les pavillons		150,00 €	
<i>Marchés alimentaires de quartier</i>				
- marchés Saint Louis et Debussy - 1 jour par semaine	par mois par m ²	2,90 €	2,90 €	inchangé
- marchés Saint Louis - 2 jours par semaine	par mois par m ²	5,10 €	5,10 €	
- marché de Porchefontaine - 2 jours par semaine	par mois par m ²	5,70 €	5,70 €	
2 - MARCHÉ NON ALIMENTAIRE NOTRE DAME (3 marchés par semaine)				
pour une durée inférieure à la journée	par mois par m ²	10,80 €	10,80 €	inchangé
pour une journée	par mois par m ²	11,00 €	11,00 €	
3 - MARCHÉ AUX FLEURS (4 marchés par semaine)				
droits de place	par mois par m ²	9,60 €	9,60 €	inchangé
jour supplémentaire - par m ² et par marché	par m ² par marché	1,10 €	1,10 €	
COMMERÇANTS VOLANTS				
Marchés Notre Dame des samedis et dimanches	par m ² par séance	6,30 €	6,30 €	inchangé
Marchés Saint-Louis et Debussy	par m ² par séance	5,20 €	5,20 €	
Marchés Notre Dame en semaine et Porchefontaine	par m ² par séance	5,20 €	5,20 €	
Artisans et prestataires de service	par m ² par séance	2,10 €	2,10 €	
MAJORATIONS				
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)		10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €	10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €	
DEBORDEMENTS				
Marchés Saint-Louis et Debussy	par m ² et par séance lors de laquelle l'infraction est constatée		5,30 €	création
Marchés Notre Dame en semaine et Porchefontaine			5,30 €	
Marchés Notre Dame des samedis et dimanches			6,40 €	
Marché aux fleurs en semaine			5,30 €	
Marché aux fleurs samedi et dimanche			6,40 €	
Retard non avisé, stationnement en dehors des plages horaires autorisées, absences non justifiées répétitives, dépôt sauvage de déchets	forfait par séance lors de laquelle l'infraction est constatée		20,00 €	

A ces tarifs, s'ajoute, par mois et par m², la redevance déchets due par les commerçants alimentaires, votée par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE TRAVAUX			
Ces droits sont valables pour 15 jours renouvelables (sauf 2a et 2b), la première quinzaine étant comptée du 1er au 16 inclus. Chaque quinzaine commencée est due en intégralité.			
1-Echafaudage suspendu (par mètre linéaire)	gracieux	gracieux	inchangé
2- Occupation du sol par des baraques de chantier, bennes, bétonnières, nacelles et tous engins analogues			
a) la semaine (par m ²)	12,70 €	12,70 €	
b) le week end ou 48 heures (forfait)	26,70 €	26,70 €	
c) la 1 ^{ère} quinzaine (par m ²)	19,80 €	19,80 €	
d) à partir de la 2 ^{ème} quinzaine (par m ²)	39,50 €	39,50 €	
3- Occupation du sol par l'emprise d'une palissade, échafaudage de pied, faux trottoir, tous matériaux ou matériels autres que ceux du 2 ^o (par m ²)	8,90 €	8,90 €	
4- Occupation sur chaussée d'une palissade (surface développée de la palissade : Longueur x Hauteur) en supplément du tarif n°3 (par m ²)	4,35 €	4,35 €	
5- Poulie de chantier, manches de gravats	gracieux	gracieux	
En application de la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1998, les pétitionnaires d'autorisation de voirie pour les travaux de ravalement, exclusivement, sont exonérés des droits d'occupation pendant une période de 2 mois à compter du premier jour de ladite occupation du domaine public à l'exception des emplacements de stationnement de surface gérés par les sociétés concessionnaires des parcs publics de stationnement.			
6 - Bâtiment D1, situé 35 rue de Noailles, utilisé comme base-vie de chantier pour les travaux des espaces publics réalisés par la Ville dans le cadre de l'opération Versailles Chantiers.			
- loyer d'occupation du bâtiment (par m ² et par an, en TTC)	146,88 €	146,88 €	inchangé
-charges liées à la consommation des fluides (électricité, eau et gaz).	consommation réelle prorata des superficies		
OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC AU SOL OU EN SOUS-SOL			
pour les exploitants de réseaux de communication électroniques (décret 2005-1676 du 27 décembre 2005)			
sur le domaine public routier			
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et	40,73 €		A actualiser en janvier 2020 en fonction des valeurs de l'indice INSEE TP01 des mois de décembre 2018, mars 2019, juin 2019 et septembre 2019
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	54,30 €		
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	27,15 €		
sur le domaine public non routier			
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	1 357,56 €		A actualiser en janvier 2020 en fonction des valeurs de l'indice INSEE TP01 des mois de décembre 2018, mars 2019, juin 2019 et septembre 2019
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	1 357,56 €		
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	882,42 €		
pour toute occupation privative permanente de la voirie publique, verticale ou horizontale de son sol, de son sous-sol (coffres relais, objets non lumineux, autres dispositifs... hors canalisations)			
1°) Redevance de 1 ^{er} établissement (par m ²)	68,30 €	68,30 €	inchangé
2°) Redevance annuelle (par m ²)	18,00 €	18,00 €	
Sanisette Decaux (par passage dans la sanisette)	0,50 €	0,50 €	inchangé
Remisage de deux roues ou tricycles utilisés dans le cadre d'activités commerciales			
Par m ² et par semestre, d'avril à septembre (inclus)	106,00 €	106,00 €	inchangé
par m ² et par semestre, d'octobre à mars (inclus)	53,00 €	53,00 €	
Stationnement de groupes de deux roues ou tricycles dans le cadre de visites touristiques			
Par vélo et par mois, de mars à octobre (inclus)		25,00 €	création
Pénalité pour débordement d'emprise autorisée (par infraction)		5,00 €	

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
DEMENAGEMENTS			
par jour, du lundi au samedi	162,20 €	162,20 €	inchangé
par jour, dimanche et jour férié	219,30 €	219,30 €	
OCCUPATIONS DIVERSES DE VOIRIE			
Occupation privative de la partie haute ou basse du parking place d'Armes - forfait par jour	3 429,00 €	3 429,00 €	inchangé
Occupation privative partie haute ou basse du parking de l'avenue de Sceaux - forfait par jour	854,00 €	854,00 €	
Occupation privative de l'allée Nepveu Sud (terre plein) - forfait par jour	1 833,00 €	1 833,00 €	
Occupation privative d'un carré place du marché Notre-Dame (animation) - forfait par jour	894,00 €	894,00 €	
Occupation privative d'un carré place du marché Notre-Dame pour exposition de produits sans vente directe - forfait par jour pour 25 m2	66,00 €	66,00 €	
Occupation privative de la chaussée de l'avenue de Paris entre les avenues Rockefeller et Europe - forfait par jour	2 876,00 €	2 876,00 €	
Occupation privative d'un terre plein de l'avenue de Paris - forfait par jour	674,00 €	674,00 €	
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait par jour	1 643,00 €	1 643,00 €	
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait pour 3 occupations dans un trimestre	4 410,00 €	4 410,00 €	
DROITS DE REPRODUCTION DU PLU			
Contre tirage et tirage de plan (le m ²)	5,90 €	5,90 €	inchangé
Vente d'une copie papier du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	paiement direct à l'entreprise habilitée		

Concession, taxes funéraires et état-civil

CONCESSIONS CIMETIERES ET TAXES FUNERAIRES

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
Concessions de terrain dans les cimetières			
Concessions décennales - 1 m ²	146,20 €	146,20 €	inchangé
Concessions décennales - 2 m ²	439,70 €	439,70 €	
Concessions décennales - 4 m ²	1 050,90 €	1 050,90 €	
Concessions trentenaires - 1 m ²	660,80 €	660,80 €	
Concessions trentenaires - 2 m ²	1 318,90 €	1 318,90 €	
Concessions trentenaires - 4 m ²	3 155,40 €	3 155,40 €	
Concessions cinquantenaires - 1 m ²	1 895,90 €	1 895,90 €	
Concessions cinquantenaires - 2 m ²	3 789,00 €	3 789,00 €	
Concessions cinquantenaires - 4 m ²	9 916,30 €	9 916,30 €	
Columbariums			
Columbarium - concession décennale	231,90 €	231,90 €	inchangé
Columbarium - concession trentenaire	695,90 €	695,90 €	
Plaque de columbarium (pour les cimetières de Montreuil et Saint-Louis)	211,80 €	211,80 €	
Taxe municipale d'inhumation (y compris pour les inhumations d'urnes dans les columbariums, les cavurnes et les concessions de terrain et les inhumations de reliquaires dans les concessions de terrain)			
Taxe	37,20 €	37,20 €	inchangé
Droit de seconde inhumation et inhumation ultérieure			
Décennale	66,40 €	66,40 €	inchangé
Trentenaire	196,00 €	196,00 €	
Cinquantenaire	332,10 €	332,10 €	
Centenaire	653,40 €	653,40 €	
Perpétuelle	1 096,80 €	1 096,80 €	
Taxe de dépôt et droit d'occupation des caveaux provisoires municipaux			
Taxe de dépôt en caveau provisoire (entrée et sortie)	229,50 €	229,50 €	inchangé
Droit d'occupation par corps et par mois - 1 ^{er} mois	53,20 €	53,20 €	
Droit d'occupation par corps et par mois - 2 ^{ème} mois	147,10 €	147,10 €	
Droit d'occupation par corps et par mois - 3 ^{ème} mois	366,00 €	366,00 €	
Base servant au calcul de la part revenant à la ville pour les concessions à perpétuité			
1 m ²	17 031,30 €	17 031,30 €	inchangé
2 m ²	34 068,80 €	34 068,80 €	
4 m ²	106 371,90 €	106 371,90 €	
Cavurne du cimetière des Gonards			
Cavurne - concession trentenaire	1 402,80 €	1 402,80 €	inchangé
Caveaux d'occasion			
en fonction du nombre de cases dont ils disposent :			
- caveau à une case	1 020,00 €	1 020,00 €	inchangé
- puis par case supplémentaire	204,00 €	204,00 €	
ETAT CIVIL			
LIVRET DE FAMILLE - Forfait pour les frais d'affranchissement liés à sa reconstitution - par duplicata	13,50 €	13,50 €	inchangé

Location de matériel, salubrité et nettoyage

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
LOCATION DE MATERIEL			
Plot béton 1,2 T anti intrusion (Unité)		10,00 €	création
Chaise (par 4)	9,80 €	9,80 €	inchangé
Table pliante 120 x 60 (l'unité)	9,80 €	9,80 €	
Lot de 3 barrières métalliques de protection (L 2,50 m)	9,80 €	9,80 €	
Lot de 3 panneaux de stationnement interdit avec socles	12,80 €	12,80 €	
Podium hauteur réglable avec garde-corps (le m2)	28,30 €	28,30 €	
Podium hauteur réglable avec couverture intégrée 35 m ² (l'unité)	995,50 €	995,50 €	
Tente de réception 5 x 4	204,90 €	204,90 €	
Grille d'exposition type Caddie 200x120 (l'unité)	9,80 €	9,80 €	
Panneau d'élection galvanisé (l'unité)	9,80 €	9,80 €	
Vitrine d'exposition (l'unité)	44,00 €	44,00 €	
VACATION POUR UN SEUL EMPLACEMENT			
Mâts	123,70 €	123,70 €	inchangé
<i>Tous les prix s'entendent départ du dépôt de la Ville, sans livraison ni mise en place (excepté les podiums et les tentes, qui pour des raisons de sécurité sont obligatoirement transportés et installés par les services de la ville)</i>			
<i>Ces prix sont fixés pour une location minimale de 8 jours ; ils seront réduits de 25 % pour toute nouvelle période de 8 jours.</i>			
DESINFECTION			
Le m ³	5,50 €	5,50 €	inchangé
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur immeubles visibles et accessibles de la voie publique			
Frais de déplacement (forfait)	Prise en charge par la collectivité		
Le m ² de graffiti			
Le m ² d'affiches			
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur autres immeubles			
Tarif journée	447,80 €	447,80 €	inchangé
Tarif demi-journée	223,40 €	223,40 €	
COLLECTE DE DEPOTS SAUVAGES			
Dépôts de moins de 0,25 m ³	75,80 €	75,80 €	inchangé
Dépôts de plus de 0,25 m ³	coût réel	coût réel	
<i>Le coût réel sera fixé en fonction des moyens humains et matériels mobilisés pour l'enlèvement et le traitement.</i>			

Interventions du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020	Evolution en %
REGIE TECHNIQUE et MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AUDIOVISUEL dans les salles municipales			
Utilisation des appareils audiovisuels (par séance d'une durée maximale de 4h)	107,10 €	107,10 €	inchangé
Vacation de l'opérateur (heure)	55,70 €	55,70 €	
Vacation de l'opérateur le dimanche (heure)	92,10 €	92,10 €	
Utilisation micro HF main/unité	45,80 €	45,80 €	
Enregistrement /CD fourni par l'utilisateur	57,20 €	57,20 €	
GARDIENNAGE DE LOCAUX dans le cadre de mise à disposition de salles municipales			
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien)	33,80 €	33,80 €	inchangé
SECURISATION DE MANIFESTATIONS			
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique - semaine	31,50 €	31,50 €	inchangé
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique - WE	43,85 €	43,85 €	
Heure d'intervention de policier municipal - semaine	43,50 €	43,50 €	
Heure d'intervention de policier municipal - WE	60,60 €	60,60 €	
INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES			
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations...) - semaine	33,00 €	33,00 €	inchangé
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations ...) - WE	46,10 €	46,10 €	
Heures d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations...) - nuit	66,00 €	66,00 €	
Jour de mobilisation d'un engin lourd (véhicule d'assainissement, poids-lourd avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	101,90 €	101,90 €	
Jour de mobilisation d'un engin léger (véhicule avec nacelle, avec grue, utilitaire avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	55,80 €	55,80 €	

TAXE DE SEJOUR

Tarifs* appliqués à compter du 1^{er} juillet 2015 (LOI n°2014-1654 du 29 décembre 2014 - art. 67)
et pouvant être revalorisés chaque année conformément à l'article L 2333-30 du CGCT

Catégorie d'hébergement	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle Société du Grand Paris : 15%
Palaces	4,10 €	0,62 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,45 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	0,35 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,23 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,14 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80 €	0,12 €
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air et de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,09 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,03 €

Hébergements	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2020 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle Société du Grand Paris : 15%
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements en plein air	5% *	+ 15% du tarif calculé

* Le taux s'applique par personne et par nuitée dans la limite de la taxe perçue pour les hôtels de tourisme 4 étoiles (2,30€). Le coût de nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.